

partements médicaux pour le traitement des malades à domicile; l'emploi d'un personnel de spécialistes en tuberculose, en neuropsychiatrie et en chirurgie; les soins postérieurs dus aux tuberculeux; et le traitement dentaire. Le ministère a la direction de huit hôpitaux, où le 31 mars 1929 il y avait 1,623 patients sous traitement. De plus, 1,350 malades étaient sous traitement dans d'autres institutions sous la surveillance du Département. Le nombre de patients qui ont été traités comme hospitalisés au cours de l'année fiscale est de 12,147 et le nombre de patients traités à l'extérieur est de 104,091.

Le département exploite une manufacture centrale et neuf dépôts d'ajustage pour la fabrication de membres artificiels et autres appareils prothétiques. Le nombre d'appareils, y compris les réparations, distribués au cours de l'année est de 48,329.

Des ateliers où les travailleurs sont protégés contre les intempéries, etc. sont en exploitation à Toronto, Hamilton, Montréal, Halifax, Winnipeg et Vancouver; on les désigne sous le nom de Veteraft Shops. On maintient un personnel de vendeurs pour l'écoulement des produits de ces ateliers. Le département fabrique les coquelicots et les couronnes vendus le jour de l'Armistice.

On maintient encore certaines écoles d'apprentissage et dans certains centres le Département a aussi des bureaux de placement, tandis que dans d'autres milieux il se borne à coopérer avec les bureaux de placement fédéraux et provinciaux, particulièrement pour trouver du travail aux hommes partiellement invalidés. Des secours sont aussi donnés aux pensionnaires qui se trouvent sans travail.

Parmi les autres activités du Département on peut mentionner les secours qu'il distribue aux vétérans indigents; son administration générale des activités du fonds du dernier poste; le paiement d'une compensation aux pensionnaires souffrant d'une incapacité de 25 p.c. ou plus; le paiement de compensations aux ex-membres des forces en traitement dans les hôpitaux; la coopération avec les syndics nommés en vertu de la loi des fonds de cantine; le soin des aveugles, en coopération avec l'Institut National Canadien des Aveugles; et, par arrangement avec des départements semblables en d'autres pays et Dominions, le soin des ex-membres des forces de ces pays s'ils sont au Canada. Un bureau est établi à Londres, Angleterre, pour prendre soin des anciens soldats canadiens qui résident maintenant au Royaume-Uni.

Ce qui suit est un sommaire de la manière dont les fonds votés par le Parlement ont été distribués par le Département au cours de l'année fiscale.

Paiements directs aux vétérans ou à leurs à charge.....	\$ 45,121,655 00
Paiement pour services aux vétérans ou à leurs à charge.....	3,906,048 41
Dépenses au compte capital.....	74,308 55
Magasins.....	495,460 42
Paiements aux organisations extérieures.....	53,341 58
Dépenses remboursables.....	492,156 54
	<u>\$ 50,142,970 50</u>
Revenu des primes d'assurance.....	\$ 1,462,469 19
Revenu casuel.....	200,534 51
	<u>1,663,003 40</u>
Frais d'administration.....	\$ 51,805,973 90
	<u>1,538,152 72</u>
	<u>\$ 53,344,126 62</u>
Dépenses du Bureau Fédéral d'Appel et de la Commission des Pensions..	283,934 90
	<u>\$ 53,628,061 52</u>